

REGLEMENT DU FESTIVAL FOOT U.13 PITCH

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT (Participation des équipes)

Les équipes disputant une compétition de District catégorie U.13 G (foot à 8) doivent participer au « Festival Foot U.13 PITCH ».

- Les ententes et groupements sont autorisés.
- La participation est gratuite.
- Le nombre d'équipes participantes à la phase finale Départementale **est limité à 2 équipes par club et à 1 équipe pour la phase Régionale.**
- La mixité est autorisée pour les filles (sauf U.14 F) dans les équipes U.13 garçons.

ARTICLE 2 – CALENDRIER

La phase départementale se déroule sur 4 tours.

- 1^{er} tour : le 20 SEPTEMBRE 2025
- 2^{ème} tour : 18 OCTOBRE 2025
- 3^{ème} tour : le 17 JANVIER 2026
- 4^{ème} tour : Finale départementale le 28 mars 2026

ARTICLE 3 – ORGANISATION

Pour chaque tour, la Commission départementale des jeunes effectuera un tirage au sort afin de constituer les poules.

- 1^{er} tour : 133 équipes engagées. 31 poules de 4 équipes et 3 poules de 3 équipes seront constituées. A l'issue de chaque plateau, les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} pour les poules de 4 et le premier de la poule de 3 seront qualifiés pour le 2^{ème} tour.
- 2^{ème} tour : 19 poules de 3 équipes et 2 poules de 4 équipes seront constituées. Le 1^{er} premier de chaque poule de 3 + les 2 premiers des poules 4 + les 9 meilleurs 2^{èmes} pour les poules de 3 ou 3^{èmes} pour les poules de 4 seront qualifiés pour le 3^{ème} tour.
- 3^{ème} tour : 8 poules de 4 équipes, les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la finale départementale
- 4^{ème} tour : Finale départementale

ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Dans chaque poule, le classement des équipes est établi par addition de points :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par forfait ou pénalité : -1 point

En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs équipes d'une même poule, les départageront dans l'ordre.

- 1) Le résultat du ou des match(es) joué(s) entre elles
- 2) La meilleure différence de buts sur l'ensemble de la poule.
- 3) La meilleure attaque sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 4) L'épreuve technique

Les 10 meilleurs 2èmes ou 3èmes de l'ensemble des poules du second tour seront départagées par :

- 1) Coefficient point (point/matchs joués)
- 2) Coefficient buts marqués (buts/matchs joués)
- 3) Coefficient buts encaissés (buts/matchs joués)
- 4) L'épreuve technique

ARTICLE 5 – PARTICIPATION ET QUALIFICATION DES JOUEURS-JOUEUSES

- Les joueurs ou joueuses ne peuvent participer au Festival U.13 PITCH que pour un seul club.
- Ne pourra participer, le joueur(euse) qui a pris part à la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club qu'elle qu'en soit la date, lorsque cette équipe ne joue pas la veille, le même jour ou le lendemain.
- De plus, chaque équipe ne pourra faire participer plus de 2 joueurs(euses) ayant pris part à plus de 3 matchs de compétition en équipe supérieure.
- La mixité est autorisée pour les filles (sauf U14F) dans les équipes U.13 G.
- Autorisation de surclasser 3 joueurs ou joueuses U11 (Article 168 des règlements Généraux de la FFF)
- **UNIQUEMENT POUR LES TOURS DEPARTEMENTAUX**, possibilité de faire jouer au maximum 4 joueurs ou joueuses mutés .
- Tout joueur(euse) ne présentant pas de licence en règle avant le début de la compétition ne pourra participer aux rencontres.
- Pour la finale départementale, les équipes garçons doivent être composées de 12 joueurs. 1 absence justifiée peut être tolérée (certificat médical ou justificatif avéré).
- La commission d'organisation du District statuera sur la justification des absences.
- **LES EQUIPES NE RESPECTANT PAS CES CRITERES NE POURRONT ETRE QUALIFIEES POUR LA FINALE REGIONALE.**
- Les clubs devront respecter les règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition

ARTICLE 6 – FEUILLE DE MATCH ET D'ATELIER TECHNIQUE

A l'occasion des différents tours, un contrôle de toutes les compositions d'équipes de chaque plateau sera effectué par la commission des jeunes et s'il apparaît qu'un club aligne le jour de la rencontre :

- Un joueur non licencié
- Mentionne un numéro de licence pour une personne non titulaire d'une licence
- Fait jouer un joueur de catégorie supérieure en catégorie inférieure
- Aligne un joueur d'un autre club

Le club fautif sera éliminé et ses résultats seront annulés.

Le club recevant devra adresser au District du Puy de Dôme dans les 24 heures ouvrables suivant le plateau, la feuille de match ainsi que les feuilles d'atelier technique de l'ensemble des équipes présentes sur le plateau.

En cas de carence, le club recevant sera sollicité pour faire parvenir celles-ci et se verra attribuer une amende (voir tarif en vigueur).

ARTICLE 7 – EPREUVE TECHNIQUE

Pour les 3 premiers tours, toutes les équipes présentes sur un plateau participent obligatoirement à l'épreuve technique avant le début des rencontres.

Les équipes n'ayant pas effectué l'épreuve technique ne pourront être qualifiées pour le tour suivant.

ARTICLE 8 – EQUIPE ABSENTE OU FORFAIT

Toute équipe absente ou forfait lors d'un plateau, aura match perdu par pénalité et devra verser une amende (voir tarif en vigueur).

ARTICLE 9 – LITIGES ET DISCIPLINE

Pour les 3 premiers tours, les éventuels litiges ou réserves seront traités par la Commission d'Application des Règlements et Discipline.

Pour la Finale Départementale, la commission des jeunes statuera le jour même et leur décision est sans appel.

ARTICLE 10 – LIEU DES RENCONTRES

La commission a désigné un Club pour l'organisation du plateau.

En cas d'indisponibilité du terrain ainsi retenu, le Club responsable du plateau doit contacter les autres équipes de cette poule pour décider une nouvelle implantation du plateau et d'aviser au plus vite ce changement au District et aux autres Clubs concernés.

ARTICLE 11 – DIVERS

Sauf en ce qui concerne les dispositions explicitées dans le présent règlement, il est rappelé que les compétitions de jeunes sont soumises à l'application des règlements généraux en vigueur.